



APPEL A PROJETS 2009

DESTINE AUX TPE/PME DE CHAMPAGNE-ARDENNE QUI INNOVENT GRACE AUX TEXTILES TECHNIQUES

Si la crise bouleverse le positionnement et le modèle économique de bon nombre d'entreprises, elle milite aussi pour la différenciation et **la création de valeur par l'innovation, produit ou process.**

Ici les matériaux textiles représentent une réelle opportunité, à la portée des TPE/PME :

- souples ou rigides, ils sont de plus en plus intégrés comme composants, en remplacement de matériaux traditionnels, dont les cours s'envolent
- ils apportent de nouvelles fonctions, une meilleure résistance et une grande adaptabilité

Si les textiles techniques progressent chaque année, et occupent aujourd'hui tous les secteurs de l'industrie, c'est aussi parce que leur développement s'accompagne d'une recherche de qualité, en France comme en Europe.

Cette recherche, issue de laboratoires souvent publics, représente actuellement un potentiel économique important, qui peut être valorisé et transféré dans les entreprises.

Afin de permettre aux TPE/PME de Champagne-Ardenne, d'accéder à ces connaissances, et de faire émerger des projets innovants, la DREAL, la CRI C.A., Oséo et le RDT C.A. s'associent afin de lancer cet appel à projets.

L'ARIST – service de la CRI – et le CRITT MDTS, assureront un appui aux porteurs de projets, en association avec le Club Textile Intégral, tant au niveau de la préparation des dossiers de candidature, que dans l'accompagnement qui suivra.

Chaque dossier sera étudié et suivi dans le respect strict des règles de confidentialité.

A/ Présentation

Cible :

PME/TPE de Champagne-Ardenne dans **les secteurs de l'industrie**, y compris le textile habillement et ameublement

Projets éligibles :

Projets innovants et intégrant en tout ou partie l'utilisation de matériaux textiles, qu'ils soient individuels – portés par une seule entreprise – ou collaboratifs – portés par plusieurs entreprises, en association éventuellement avec un laboratoire ou centre de recherche.

Trois phases :

Les projets qui seront retenus bénéficieront d'un accompagnement différencié, selon les besoins exprimés par le porteur du projet, et leur stade de développement

Phase I : Faisabilité

- Cette phase, lorsqu'elle sera nécessaire, devra permettre de formuler et préciser le projet de l'entreprise, d'en définir les grandes étapes, et d'évaluer les besoins en financements éventuels
 - o Elle a pour objectif de répondre aux questions suivantes :
 - *quel est le projet que l'entreprise souhaite développer et faire financer ?*
 - *dispose t-elle en interne des ressources nécessaires pour le mener à bien, ou sinon vers qui doit-elle se tourner ?*
 - o Elle représente deux journées d'intervention par entreprise, financées à 100%

Phase II : Expertise technologique

- Cette phase doit permettre, le cas échéant, de faire évoluer le projet de l'entreprise en faisant appel à un expert technique (IFTH, CETELOR, ENSAIT, ...) ou consultant (créativité, analyse de marché, ...), sur la base d'un maximum de 5 journées d'intervention
 - o Cette phase doit permettre de répondre aux questions suivantes
 - *le projet répond t-il aux besoins du marché ?*
 - *est-il techniquement réalisable et à la portée de l'entreprise ?*
 - *quels sont les besoins en financements ?*

- Elle correspond à un maximum de 5 journées d'intervention, et pourra faire l'objet de financements, lorsque l'entreprise satisfera aux conditions d'éligibilité. (RDT ou DREAL)

En outre au cours de l'une ou l'autre de ces deux phases, les entreprises auront la possibilité de bénéficier gratuitement d'un pré diagnostic en Propriété Industrielle :

- Il s'agit d'engager une réflexion autour de la stratégie de propriété industrielle d'une PME/TPE, et en retour de dégager des pistes d'actions.
- Cette démarche semble en effet particulièrement appropriée dans le cas d'entreprises qui se lancent dans un projet d'innovation, sans pour autant bien connaître tous les apports de la propriété industrielle.

Phase III : Développement

- Dans le cas d'un projet clairement défini, d'une faisabilité démontrée et, le cas échéant, de partenaires identifiés, OSEO et la DREAL pourront accompagner les projets dans leur développement par une avance remboursable, ou une subvention, sous réserve de validation du dossier par le comité d'attribution des aides.

B/ Critères de sélection

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- Degré d'innovation : nouveau produit, service ou process, intégration de technologies nouvelles pour l'entreprise, ...
- Capacité de développement et/ou de R&D dans l'entreprise (existante ou en cours d'acquisition)
- Collaboration éventuelle avec une structure externe de R&D, telle qu'un laboratoire ou un centre de transfert de technologies
- Perspectives de développement économique
- Capacité à protéger les innovations développées (maîtrise de la propriété industrielle)
- Impacts économiques envisagés (chiffre d'affaires, nouveaux clients, création d'emplois, ...)

C/ Modalités

Elaboration du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être dûment rempli, daté et signé par un représentant légal de l'entreprise

- Dans le cas d'un projet collaboratif, le nom de chacune des entités partenaires devra y figurer

Dépôt de candidature

Le dossier de candidature est à déposer **au plus tard le 31 janvier 2010** à :

CRCI – ARIST
François STAUDER
BP 537
51011 CHALONS en CHAMPAGNE cedex
stauder@champagne-ardenne.cci.fr

Sélection et orientation des dossiers

Pour chaque dossier de candidature, un entretien sera réalisé avec le porteur de projet, afin de préciser ses besoins. Des pièces complémentaires pourront être demandées afin de compléter la connaissance du projet.

Les projets retenus seront ensuite orientés selon leur stade de développement :

- Les projets émergents seront étudiés en phase de faisabilité
- Les projets plus mûrs pourront faire l'objet d'une expertise technique et/ou d'un financement approprié

Vos contacts en région pour cet appel à projets :

Ardennes

Alain CANIAUX – CRITT MDTS
03 24 37 89 89
a.caniaux@critt-mdts.com

Haute Marne

Jean François PIARD – CCI de Haute Marne
03 25 07 32 39
Jf.piard@haute-marne.cci.fr

Aube

Henri GOBINET
CCI de Troyes et de l'Aube
03 25 43 70 06
gobinet@troyes.cci.fr

Marne

Aymeric TANSINI – Communauté de communes
d'Epernay Pays de Champagne
03 26 56 47 71
tansini@ccepc.fr

Catherine SCHMIT – Club Textile Intégral
03 25 71 29 81
cs@textile-technique.com

David COLLOT – CCI de Châlons en Champagne
03 26 21 42 12
dcollot@chalonsenchampagne.cci.fr